Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

À la population, que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qu'une session extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, sera tenue à huis clos par téléconférence, le jeudi 16 avril à 19 h 00.

Qu'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure de madame Claudie Robert concernant le lot 3 851 061.

Que la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre un bâtiment principal ayant une emprise au sol de 7% de la superficie du terrain alors que la grille H-19 du règlement de zonage 612-2018 stipule que le maximum autorisé est de 5%.

Que la demande de dérogation mineure est de 2% et correspond à 60m².

Que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

Que le contexte actuel de pandémie empêche tout rassemblement de citoyens en personne.

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en formulant ses commentaires par écrit à l'adresse courriel dg@saintpauldabbotsford.qc.ca ou par téléphone au 450 379-5408, poste 222.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 2e jour du mois d'avril deux mille vingt.

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général